



Liquidation judiciaire et probleme mandataire

Par **lilasblanc**, le **25/07/2016** à **12:43**

Bonjour à toutes et tous,

Nous avons été licencié suite à une liquidation judiciaire de la Société.

Je viens de recevoir par le mandataire le règlement de mon STC

Il manque l'indemnité légale de licenciement. Celui-ci m'indique que je ne le toucherai qu'à l'issue de mon préavis. Es ce normal puisqu'il a du le porter sur le relevé adressé aux AGS.

Je conteste les montants qui ont été calculés au prorata et je l'ai signalé au mandataire qui ne me répond pas. Or je suis sûre de mes calculs. Je suis d'autant plus méfiante que celui-ci a fait des erreurs sur d'autres calculs. Que puis-je faire?

Je vous remercie infiniment pour votre réponse

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **13:23**

Bonjour,

Il faudrait voir avec le Représentant des Salariés dans la liquidation mais effectivement l'indemnité de licenciement peut ne vous être payée qu'au terme du préavis, si les calculs ne sont pas exacts, vous pourriez porter l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes en assignant le Liquidateur Judiciaire et l'AGS...

Par **lilasblanc**, le **25/07/2016** à **15:24**

merci infiniment pour votre réponse.

Il n'y a plus de représentant du personnel le mandataire lui ayant fait donner sa démission pour pouvoir la régler plus vite.

Bien Cordialement

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **18:09**

Je n'ai pas parlé de Représentant du Personnel mais de Représentant des Salariés désigné dans le cadre de la liquidation Judiciaire...